

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE153838005

Conclure avec Aréo-feu Itée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 28 mai 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 28 mai 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE153838005, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion avec Aréo-feu ltée, d'une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE153838005

Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

À sa séance du 6 mai 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1153838005. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 13 mai 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE153838005 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de sécurité incendie, du Service de l'approvisionnement et du Service du matériel roulant et des ateliers ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

En 2006, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a octroyé un contrat pour la fourniture de 40 camions autopompes et de 30 camions échelles dans le but de remettre à niveau la flotte du SIM suite aux fusions municipales. En effet, à cette époque une mise à niveau importante de la flotte de véhicules du SIM s'imposait, car plusieurs véhicules avaient dépassé leur durée de vie utile. Aujourd'hui, au terme de ce contrat, le SIM a acquis 40 autopompes et 29 camions échelles. La demande d'acquisition présente aura pour effet de stabiliser le niveau de la flotte de remplacement et d'atteindre l'objectif visé selon les paramètres de renouvellement.

La norme sur l'âge maximal d'un camion échelle pour une ville comme Montréal est de 15 ans, selon le groupe Risk Management Services (R.M.S.), l'entité représentant les

assureurs. La gestion du parc de véhicules prévoit un remplacement continu des véhicules dans le but d'atteindre et de maintenir l'âge des véhicules à un niveau acceptable.

La conclusion de cette entente-cadre s'inscrit dans la continuité de la réalisation du programme de remplacement des véhicules, de la standardisation du parc de véhicules et de l'optimisation de la gestion du parc de camions échelles (maintien des coûts d'entretien et temps d'immobilisation optimaux).

Les camions échelles de 30 m sont affectés aux casernes répondant à l'ensemble des appels d'urgence du SIM. Le parc de camions échelles compte soixante-et-un véhicules dont onze véhicules de réserve. Un comité a été mis en place pour la préparation du devis technique afin de s'assurer de répondre aux besoins opérationnels.

En 2015, quatre camions échelles seront acquis pour une dépense totale de 4 652 107,27 \$, incluant des contingences de 549 709,27 \$. De ces contingences de 549 709,27 \$, 328 184,64 \$ sont prévues pour faire face à des modifications suite à la rencontre de préfabrication et 221 524,63 \$ pour ajuster les prix en fonction de la variation du taux de change. Cet ajustement du taux de change sera appliqué advenant une variation de plus de 2 % par rapport au taux de change de référence. Selon l'entente-cadre, il pourra être requis, pour les commandes subséquentes, de prévoir des contingences pour l'entrée en vigueur de nouvelles normes ou d'évolutions technologiques requérant des modifications aux camions échelles.

Pour le présent appel d'offres il y a eu sept preneurs de cahier de charges, dont quatre ont déposés une soumission et après analyse administrative et technique des soumissions, trois étaient conformes.

Il y a un écart de 14,35 % favorable à la Ville entre le prix soumis par l'adjudicataire proposé et la dernière estimation réalisée.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont bien compris que la grille mise en place pour évaluer les soumissions reçues visait à mesurer certains aspects qualitatifs (capacité de livraison, capacité et qualité du service après-vente) tout en laissant la valeur la plus importante aux prix soumis. Ils ont aussi compris que l'adjudicataire devrait maintenir ce qu'il a présenté dans son offre pour toute la durée de l'entente-cadre.

Les membres ont aussi posé plusieurs questions relativement à l'évolution des taux de change et à son effet sur les coûts d'acquisition des camions échelles. Les représentants des services ont donné des explications sur les règles prévues dans l'entente-cadre sur cette question.

En plus de la question des taux de change, les services ont expliqué que les contingences seront utilisées pour deux autres raisons. D'une part, afin d'ouvrir le marché, le devis ne spécifie pas certaines particularités qui sont offertes seulement par un fournisseur. Donc, en dépit des spécifications et des exigences très précises incluses dans les documents d'appel d'offres, certains ajustements sont faits lors de la rencontre

de préfabrication. D'autre part, une partie des contingences s'expliquait par la nécessité de se conformer à de nouvelles normes éventuelles et d'être à la fine pointe de l'évolution technologique.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de sécurité incendie, du Service de l'approvisionnement et du Service du matériel roulant et des ateliers leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE153838005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.